

CONSEIL COMMUNAL CE MARDI SOIR

La détresse des jeunes alarme les élus namurois

Le conseil communal s'est emparé de la question

Que fait-on pour les jeunes ? Le cdH Vincent Maillen a lancé un cri d'alarme, ce mardi soir au conseil communal de Namur. Il appelle d'urgence à des mesures pour les soutenir avant que leur détresse n'ait fait trop de dégâts. Un constat partagé par des élus de tous les partis mais aussi par le collège.

Le conseil communal de Namur a débuté, ce mardi soir, par un long « point » sur la situation sanitaire dans la capitale wallonne.

L'occasion a été saisie par le conseiller Vincent Maillen (cdH) pour mettre l'accent sur la détresse des jeunes. « Je ne discute pas la décision de vacciner en priorité les personnes à risque, comme le personnel de santé ou les personnes âgées. Cependant, une tranche hyper importante est laissée pour compte, les 17-25 ans. Il n'y a pour eux aucune espérance

d'un bel avenir pour l'instant. Ils subissent la suppression de la vie sportive et associative, amoureuse et sexuelle, ou de la possibilité de financer leurs études par le travail. »

Pour Vincent Maillen, les jeunes « crient leur désespoir en silence. Et il est interpellant de les entendre si peu dans cette crise. » Il réclame surtout une réaction pour les soutenir.

La sortie du conseiller cdH a directement été saluée par des élus de tous bords, et notamment des jeunes élus comme Loïc Demarteau et Julien Lemoine (DéFI) ou le cdH Franco Mencaccini.

L'Ecolo Christine Halut, pédiatre de profession, a renforcé le constat d'une jeunesse en détresse, une jeunesse « volée », selon elle. Elle s'alarme du nombre de jeunes hospitalisés car souffrant de troubles du sommeil, d'automutilation, d'idées suicidaires ou après une tentative de suicide. « La troisième vague de

dépression collective de la jeunesse est là, elle s'avère immense. » Elle réclame donc d'urgence l'organisation d'activités pour les jeunes, en petits groupes et dans le respect des règles sanitaires.

Le constat n'a pas surpris l'échevin de la jeunesse, Baudouin Sohler (cdH). Il a toutefois assuré que la Ville avait tout fait pour maintenir un maximum d'activités pour les jeunes, comme les plaines ou le soutien aux camps scouts.



La reprise des activités sportives est très attendue. © Photonews

Une réflexion sur la santé mentale des jeunes est même en cours : un questionnaire a été envoyé à près de 600 partenaires. « L'analyse sera faite dès réception des réponses. Des propositions seront faites au plus vite, j'espère déjà la semaine prochaine. »

L'échevin attend beaucoup de la possibilité, annoncée, d'organiser des activités à 10 personnes maximum en extérieur pour les jeunes de 18 ans, et demandent aux clubs d'être prêt à reprendre leurs activités dès que les règles le permettront. Le bourgmestre Maxime Prévot a, lui, rappelé que ces questions devaient d'abord être tranchées par des niveaux de pouvoir supérieurs. « Faisons donc remonter cet appel ! »

Et si une relance économique s'organise au niveau de la ville, « on n'oublie pas la nécessité aussi d'une relance psychologique ». ●

CHRISTOPHE HALBARDIER

DANS LES HOMES DU CPAS DE NAMUR

De 78 % à 98 % des résidents sont vaccinés

La vaccination avance dans les maisons de repos du CPAS de Namur. Devant le conseil communal, le président Philippe Noël (Ecolo) a présenté des chiffres montrant un taux de vaccination allant de 78 % à 98 % parmi les résidents des 5 résidences du CPAS. « Et pour ceux qui ne sont pas vaccinés, c'est souvent lié à une contre-indication médicale », précise Philippe Noël.

Au sein du personnel, l'engouement est par contre moins important. Le taux de vaccination oscille entre 45,74 % et 70,78 % du personnel. Philippe Noël plaide donc pour « la nécessité absolue de sensibiliser le personnel, qui est par moments encore très réticent ». Ce taux relativement faible inquiète le conseiller MR Bernard Guillitte. « Est-ce que des mesures vont être prises par rapport au personnel qui refuserait de se faire vacciner, mais qui est toujours en contact avec les résidents de nos homes ? », a-t-il de-



La vaccination avance. © AFP

mandé.

Selon Philippe Noël, cette réticence du personnel ne peut s'expliquer de façon générale. « Chaque situation est unique. » Et il n'y a pas encore de ligne claire sur ce que la vaccination va apporter au fonctionnement des maisons de repos. Pour le président du CPAS, lorsque ce sera plus clair et que les avantages seront plus visibles, cela pourrait en convaincre certains de se faire vacciner. ●

LE NOMBRE DE P.-V. EST PASSÉ DE 246 À 347 ENTRE 2016 ET 2020

Les faits de harcèlement en hausse : +41 % en 5 ans !

Les faits de sexisme font l'objet de peu de plaintes sur Namur. Depuis 2016, la police locale en compte environ 5 par an. Ce sont en tout cas les chiffres donnés à la conseillère Dorothee Klein (cdH), qui avait interrogé le bourgmestre Maxime Prévot sur le sujet.

Selon elle, il reste une grosse difficulté pour les victimes de porter plainte. Une initiative prise à Liège, avec des policières en civil qui se promènent en rue pour constater ou non des problèmes, aurait été couronnée de succès. Dorothee Klein espère une mise en œuvre d'une action similaire à Namur.

Pour Maxime Prévot, en effet, il reste un important « chiffre gris » des violences sexistes, soit des faits pour lesquels aucune plainte n'est déposée. Cela dit, à côté des faits de sexisme « pur », le bourgmestre a réclamé les chiffres portant sur des faits de harcèlement. Ils sont en hausse de 41 % sur 5 ans, passant de 246 P.-V. en 2016 à 347 en 2020. Dans l'espace public, la tendance est aussi à la hausse : +27 % en 5 ans. « Cela reste significatif ! »

Une vraie réponse est nécessaire, selon le bourgmestre, « et notre police va y consacrer beaucoup d'attention. » L'expérience liégeoise sera d'ailleurs analysée



Dorothee Klein. © VL

pour voir si elle peut être appliquée à Namur. ●

27 RECRUTEMENTS

Le budget de la police validé

Promis depuis la fin de l'année dernière, les 27 engagements supplémentaires par la zone de police de Namur ont été lancés officiellement ce mardi. La procédure a été validée à l'unanimité par le conseil communal. « Cela représente 27 agents supplémentaires dont 22 dans l'opérationnel. C'est inédit », s'est réjoui Maxime Prévot.

A côté de cela, le budget 2021 de la zone de police a été validé sans difficulté. Seul le PTB s'est abstenu. « Mais uniquement car un budget de 320.000 € est prévu pour des caméras urbaines », rappelle Thierry Warmoes, dont le groupe s'est toujours opposé à ces dispositifs. ●

L'ancienne échevine décédée il y a une semaine



Hommage du conseil pour Yvette Destrée

Le décès d'Yvette Destrée, le 20 janvier, a touché le conseil communal de Namur. Le bourgmestre a tenu à rendre hommage à l'ancienne échevine PS en début de séance. Une minute de silence a été respectée. Rappelant l'engagement associatif et mutuelliste d'Yvette Destrée, Maxime Prévot a assuré « qu'Yvette aura été de toutes les démarches de solidarité. La ville de Namur perd une grande dame de cœur ». Pour le groupe socialiste, Eliane Tillieux a décrit l'ancienne échevine comme « volontaire, militante, généreuse, souriante ». « Toujours active, battante, militante, fraternelle, on retient d'elle aussi sa force d'indignation contre l'injustice », souligne Eliane Tillieux. « C'était une femme exceptionnelle, une maman formidable et une grand-mère merveilleuse. » ●

WELLIN - JUDICIAIRE

Il provoque un accident et blesse deux policiers

Le 28 septembre dernier, un homme d'une trentaine d'années braque une station service à l'aide d'un couteau dans les environs de Wellin. Quand les policiers de la zone Semois-et-Lesse finissent par le retrouver le lendemain, l'intéressé est en train de s'adonner aux joies du rodéo au volant de sa voiture. S'ensuit une course-poursuite menée tambour battant. Lancé à plus de 120km/h sur les petites routes de campagne, le fuyard enchaîne les dépassements dangereux, évite un piéton de justesse, perd la maîtrise de son véhicule et frôle la collision frontale à plusieurs reprises.

Une fois sur la nationale, la police le dépasse pour l'obliger à ralentir. Rien n'y fait. Le chauffard emboutit le flanc arrière de ses poursuivants et provoque l'accident.

UN LOURD PASSÉ PSYCHIATRIQUE

La voiture de police enchaîne plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser en contrebas de la chaussée, le fuyard part en vrille pour finalement s'arrêter sur le côté. Bilan : deux policiers en incapacité de travail pour plusieurs mois. Quant au chauffard, il en profite pour se rouler un joint à l'intérieur de la carcasse. « On a évité le drame de justesse », commente Patrick Davreux, l'avocat des deux policiers constitués parties civiles. « L'état de la voiture des policiers fait froid dans le dos. Pour le

même prix, aucun des trois protagonistes de ce dossier n'était là aujourd'hui. »

Détenu à la prison de Marche depuis les faits, le chauffard doit aujourd'hui répondre d'entrave méchante à la circulation devant le tribunal correctionnel de Neufchâteau. Le ministère public réclame 4 ans d'emprisonnement, fustigeant le comportement « mortellement dangereux », du principal intéressé, « prêt à jouer à la roulette russe avec la vie des policiers et des autres usagers ». Le substitut du procureur pointe aussi le contexte psychiatrique dans lequel évolue le prévenu. « Depuis 2015, monsieur a déjà été condamné à 68 mois de prison. Il représente un danger pour la



Me Patrick Davreux défend les deux policiers. © Belga

société, sans aucune perspective à court terme. Il faut que cela cesse. » La défense n'est guère plus tendre. « Ce type est un danger pour lui-même et pour les forces de police », souligne son avocat François Leboutte. C'est que le prévenu traîne de lourds antécédents psychiatriques. Placé en internat par ses parents, il y a subi des faits de mœurs avant d'échouer en ins-

titution psychiatrique pour mineurs. À 18 ans, il est relâché dans la nature sans le moindre suivi et bascule dans une logique d'aggravation perpétuelle. La défense plaide pour un sursis probatoire avec prise en charge dans un hôpital psychiatrique. « La prison est un facteur aggravant », observe François Leboutte. « Chaque fois qu'il en sort, c'est pire qu'avant.

» L'avocat souligne également la problématique de la consommation de stupéfiants. « Il faut une prise en charge pour le calmer. Sans cela, il recommencera. On le retrouvera dans un arbre d'ici quelques années, ou il finira par crever de ses problèmes de dépendances dans 10 ou 15 ans. » Jugement le 23 février. ●

N.P.